



## **REGLEMENT DU TOUR DU LAC LEMAN EN MARCHE NORDIQUE, RANDONNEE, TRAIL ET V.T.T**

### **1. PRESENTATION**

**La Marche Nordique** est essentiellement une catégorie de marche avec bâtons spécifique, de sorte que chaque participant est tenu de maintenir un pied en contact avec le sol tout au long du parcours.

**La randonnée pédestre** est une activité physique ou sportive de nature qui consiste à concevoir et parcourir un itinéraire en marchant et sans courir. Elle se pratique sur tous supports permettant un cheminement pédestre sans équipements et/ou techniques de progression liés à la montagne.

**Le séjour TRAIL** est un parcours pédestre - se déroulant en milieu naturel sur un parcours, accompagné par un guide, formé notamment de chemins ou sentiers avec dénivelé.

**Le séjour vélo tout-terrain (VTT)** est un vélo destiné aux terrains accidentés, hors routes goudronnées sur un parcours accompagné par un guide formé notamment de chemins ou sentiers avec dénivelé.

Le tour du lac Léman étant accessible au plus grand nombre, l'organisateur de l'activité rappelle à chaque participant que l'essentiel réside dans la réalisation de soi-même et non par rapport à un autre participant.

L'organisateur du T2L (Tour du Lac Léman) vous propose :

➤ **T2L MARCHE NORDIQUE**

Avec accompagnateur, vous pourrez découvrir la richesse et la diversité des patrimoines culturels, historiques et naturel des rives du Léman, au travers de lieux uniques en France et en Suisse.

➤ **T2L RANDONNEE PEDESTRE**

Avec accompagnateur, vous pourrez découvrir des paysages magnifiques autour du Lac Léman, en France et en Suisse.

➤ **T2L SEJOUR TRAIL**

Avec accompagnateur en montagne, parcours entre 35 km et 45 km par jour avec 700 et 1500 m de dénivelé. Vous pourrez évoluer dans un environnement naturel, au milieu de paysages à couper le souffle en France et en Suisse.

➤ **T2L SEJOUR VTT**

Avec des bénévoles-encadrants de l'Association Léman Nordique, vous découvrirez les beaux paysages autour du Lac Léman en France et en Suisse. 2 parcours de 40km et 60km par jour sont proposés. Une certaine maîtrise de la pratique du VTT est nécessaire pour ces parcours.

## **2. CONDITIONS GENERALES**

La Marche Nordique, la Randonnée Pédestre, le séjour Trail, le séjour Vélo -Tout-Terrain sont ouverts à toute personne, homme ou femme, **de plus de 18 ans, licenciée ou non.**

Tous les participants s'engagent à respecter le Règlement par le seul fait de leur inscription.

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'événement et découlant du non-respect du Règlement. Surtout dans le non-respect du Code de la Route, d'autrui, des locaux et matériels de l'évènement. Les participants sont sous la responsabilité de l'accompagnateur en charge du groupe.

Ces parcours sont définis par l'accompagnateur pour la découverte du Tour du Lac Léman.

Les horaires de départ pourront être modifiés.

**Le matin avant le départ, possibilité de se fournir en eau, barres céréales, fruits et fruits secs.**

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne non inscrite sur le T2L.

## **3. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

### **a) Constitution du dossier d'inscription :**

L'inscription se fera via le formulaire se trouvant sur notre site : <http://www.tourdulac.org>.

Un questionnaire médical est à remplir obligatoirement lors de la procédure d'inscription.

Une fois votre fiche d'inscription remplie et signée :

- Paiement sur le site uniquement par carte ;
- Possibilité de paiement par virement : contacter l'organisateur du [t2lmarchenordique@orange.fr](mailto:t2lmarchenordique@orange.fr).

### **ATTENTION**

- En cas de non-aboutissement du paiement en ligne, la procédure d'inscription doit être renouvelée.

**Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent Règlement. Un accusé de réception est adressé par mail, et la confirmation des inscriptions pourra se faire également sur le site Internet : [www.tourdulaclemans.org](http://www.tourdulaclemans.org).**

### **b) Nombre maximum de participants**

- 10 personnes sur le séjour VTT ;
- 20 personnes sur le séjour Randonnée Pédestre ;
- 60 personnes sur le séjour Marche Nordique ;
- 10 personnes sur le séjour Trail.

#### **4. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS SÉJOURS**

##### **(VTT - RANDONNÉE PEDESTRE -TRAIL - MARCHE NORDIQUE)**

Toute annulation d'inscription sera formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle sera accompagnée du justificatif délivré par l'autorité compétente.

La demande de remboursement doit parvenir à :

**LEMAN NORDIQUE ORGANISATEUR DU T2L** – 28 Avenue Jules Ferry – 74200 THONON-LES-BAINS accompagné du justificatif mentionné ci-dessus. Passé l'évènement, plus aucune demande ne sera prise en considération. Les remboursements seront traités au maximum dans les 2 mois qui suivent l'évènement.

##### **Remboursement :**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'évènement : 80 % de la somme ;

- Avant le 1<sup>er</sup> février de l'année de l'évènement : 70 % de la somme ;
- Avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année de l'évènement : 60 % de la somme ;
- Avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année de l'évènement : 50 % de la somme ;
- Du 1<sup>er</sup> mai à la date de l'évènement : **AUCUN REMBOURSEMENT**

##### **Les cas d'annulation susceptibles de permettre le remboursement total des frais engagés pour l'inscription sont les suivants :**

La demande d'annulation sera accompagnée du justificatif médical du motif invoqué (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, avis de décès).

- Une hospitalisation due à un accident ou une maladie entraînant une incapacité à être présent au départ de l'évènement ;
- Le décès du marcheur lui-même ;
- Le décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les 30 jours précédant l'évènement.

## **5. EQUIPEMENT RANDONNÉE PEDESTRE, MARCHE NORDIQUE, TRAIL, VTT.**

### **Obligatoire**

- Une paire de bâtons, avec ses embouts en caoutchouc sur bitume pour la marche nordique.
- Réserve d'eau minimum 1 litre à 2 litres.
- Boite hermétique pour réserve alimentaire à prendre chaque matin.
- Un gobelet personnel 25cl minimum **offert**.
- Un minimum de matériel de réparation pour le séjour VTT.
- Chaussures de rechange pour le séjour Trail et bâtons.
- **Sifflet.**
- **Couverture de survie.**
- **Sac de couchage.**
- Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les nos sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées). Une vérification de votre numéro sera effectuée afin de s'assurer que vous êtes joignable.
- Pièce d'identité obligatoire en Suisse.

### **Très fortement recommandé**

- Casquette ou bandana ou bonnet ;
- Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en-dessous du genou ;
- Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides ;
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps ;
- Une somme minimum de 20 euros afin de pallier aux imprévus.

### **Conseillé (liste non exhaustive)**

- Gants ; (en cas de froid)
- Paire de lunettes ;
- Paire de chaussettes de rechange ;
- Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement ;
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 80cm x 3cm) ;
- Change pour les 5 jours ;
- Serviette et petit nécessaire de toilette.
- Compeed (pansements pour ampoules).
- Crème solaire.

## **6. SACS**

Un sac de 60 litres est fourni par l'organisateur afin que chaque concurrent puisse mettre à l'intérieur son propre sac et ses affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilette...). Une étiquette numérotée devra être collée sur le sac. **Sac de couchage obligatoire dans le sac.**

Le sac est acheminé ensuite par l'organisation du T2L sur le site Arrivée de chaque étape.

La récupération des sacs se fait sur chaque arrivée. Les sacs sont remis au participant uniquement sur présentation du n° d'inscription. Au-delà de l'événement, le participant devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation à Thonon-les-Bains.

Seuls les sacs prévus par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeur.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'Association dans un délai maximal de 15 jours à l'issue de l'événement, au-delà de cette période le contenu de ces mêmes sacs sera donné à des associations caritatives.

## **7. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

**Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la Route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.**

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. L'équipe de secours est habilitée à arrêter tout participant inapte à continuer le séjour.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours tant français que Suisse, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous les moyens appropriés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée.

Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Une carte européenne d'assurance-maladie est obligatoire. Vous pouvez la commander sur <https://www.ameli.fr>. En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisateur ou l'accompagnateur se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la journée, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfectures ou cantons concernés.

## **8. NUITE – HEBERGEMENT ET REPAS**

Un hébergement collectif avec des matelas individuels et un repas réalisé par un cuisinier, vous sont proposés. Aucun dégât et débordement n'est accepté. Si cela ne vous convenait pas vous avez la possibilité de trouver un hébergement ou un restaurant par vos propres moyens. Aucun remboursement ne sera fait et vous serez tenus d'être là à chaque départ.

## **9. ABANDON ET RAPATRIEMENT**

Sauf blessure, un participant à la Marche Nordique, la Randonnée Pédestre, le séjour Trail et le séjour VTT ne doit pas abandonner le parcours. Il doit alors prévenir le responsable de la zone et l'accompagnateur responsable du groupe qui note son abandon. Le rapatriement sera décidé avec le responsable, en fonction des règles générales suivantes :

- Une navette sera disponible au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier les participants ayant abandonné.
- En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total du séjour, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des participants arrêtés.
- En cas d'abandon le participant ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC événement de son bon retour (par tel ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route).

## **SANCTION**

L'organisateur peut prononcer l'arrêt d'un participant pour tout manquement grave au règlement en cas de :

- a) Non-présentation d'une pièce d'identité ;
- b) Non-respect du Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique ;
- c) Non-respect des consignes données par l'accompagnateur ;
- d) Non-assistance à un participant en difficulté ;
- e) Non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours ;
- f) Affichage et exhibition, sous n'importe quelle forme, de marques, sponsors ou partenaires, sur la voie publique ;
- g) Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage ;
- h) Insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole ;
- i) Refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.

## **10. PC EVENEMENT :**

Il se compose :

- De la Présidente,
- Des organisateurs,
- Du responsable secours,
- Ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

## **11. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES : ANNULATION DE L'EVENEMENT**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux) le départ peut être reporté de 2 heures au maximum, au-delà la journée est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'événement en cours, voire de modifier les barrières horaires.

L'annulation, le report ou la modification de l'événement n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un PC événement réunissant au moins les organisateurs et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

## **12. ASSURANCE**

**Responsabilité Civile** : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée du séjour. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

**Individuelle accident** : Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident pour la Marche Nordique, la Randonnée Pédestre, le séjour Trail et le séjour VTT sur tous les parcours. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du participant. Aucun remboursement ne sera pris en charge pour tout matériel cassé ou volé. Chaque personne est responsable de son matériel quel qu'il soit.

## **13. SOUTIEN**

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement du T2L, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer un projet environnemental en partenariat avec Géopark. L'Association Lou Vionnet, le LIEN, le LAC qui réalisent d'énormes travaux pour réhabiliter les chemins du chablais.

## **14. DROITS A L'IMAGE**

Par sa participation à la Marche Nordique, Randonnée Pédestre, séjour Trail, séjour VTT, chaque participant autorise expressément le T2L Organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la marche nordique, randonnée pédestre, séjour trail, séjour VTT, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'événement et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **15. CNIL**

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à la Marche Nordique, Randonnée Pédestre, séjour Trail, séjour VTT du T2L (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association Léman Nordique organisateur du T2L Organisation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association Léman Nordique organisateur du T2L.

## **16. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE**

La participation à la Marche Nordique, Randonnée Pédestre, Séjour Trail et Séjour VTT, entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement publiés par l'organisation, consultables dans la rubrique sur le site Internet [www.tourdulaclemans.org](http://www.tourdulaclemans.org).

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins donnés par l'organisation ou par l'accompagnateur. Couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement.

---